



Communautés ethniques et collectivités indiennes au Canada

André Renaud

Volume 4, numéro 1, 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055165ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055165ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Renaud, A. (1963). Communautés ethniques et collectivités indiennes au Canada. *Recherches sociographiques*, 4(1), 91-105.
<https://doi.org/10.7202/055165ar>

Résumé de l'article

Le Canada, comme les États-Unis et tous les pays des deux Amériques, a été constitué par des immigrants. Exception faite des Indiens et des Esquimaux, lesquels à l'origine vinrent aussi d'ailleurs, la population canadienne est issue d'ancêtres anciens ou récents qui, à un moment ou l'autre des trois derniers siècles, émigrèrent d'Europe.

Les premiers colons du pays vinrent de France, surtout des provinces de l'Ouest, et prirent racine le long des rives du Saint-Laurent jusqu'au-delà des Grands Lacs. Ils constituèrent un groupe homogène, vite considérable, intimement identifié au milieu canadien. Ils conservèrent une culture propre qui intégrait plusieurs traits fondamentaux de la culture du peuple français de l'Ancien Régime. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a, au Canada, deux groupements ethniques d'origine française : les Canadiens français proprement dits, qui occupent le Québec et l'est de l'Ontario ; les Acadiens des provinces atlantiques. Frères et non jumeaux identiques, les deux groupements ont étendu leurs rameaux partout au Canada.

C'est en particulier le cas des Canadiens français dont on retrouve les paroisses, les écoles, les collèges et d'autres institutions dans toutes les provinces à l'ouest du Québec. L'expansion acadienne est plus récente et ne s'est pas encore clairement diversifiée de la prolifération strictement canadienne-française.

Après la conquête de l'Acadie et de la Nouvelle-France par l'Angleterre, des immigrants de langue anglaise montèrent des colonies américaines, plus particulièrement après la révolution de 1776, et formèrent le loyal noyau autour duquel s'est constituée la collectivité canadienne d'expression anglaise. Cette dernière n'a jamais cessé par la suite de recevoir de nouvelles recrues venant directement de la Grande-Bretagne et des deux Mondes.

La collectivité d'origine française et la collectivité d'expression anglaise se sont accrues dans leurs zones respectives d'occupation initiale, chacune projetant des ramifications sur le territoire de l'autre. Les groupements de langue anglaise à l'intérieur du Canada français ont cependant toujours joui d'une position privilégiée que leurs équivalents français dans le Canada anglais n'ont jamais connue. Cent ans après la conquête, les Canadiens français du Québec et les Canadiens anglais de l'Ontario et du reste du pays acquéraient le contrôle politique de leur développement communautaire respectif en formant des États semi-autonomes. Ceux-ci, en 1867, furent unis en une confédération qui devait s'acheminer rapidement et pacifiquement vers la souveraineté complète.

Le peuplement du Canada par des groupes ethniques territorialement localisés se continua durant tout le XIXe siècle. Canadiens français et Canadiens anglais, colons français et colons britanniques, envahirent les plaines de l'Ouest. Les pionniers de langue anglaise devinrent vite numériquement majoritaires et assumèrent la direction politique de trois nouvelles entités provinciales, qui se formèrent dans cette vaste région du pays, nonobstant les efforts des Métis d'expression française à la Rivière Rouge et dans le district de Batoche. D'autres colons européens vinrent à leur tour, par groupes, dans les mêmes territoires, et y formèrent des communautés homogènes d'origine allemande, ukrainienne, polonaise, etc. Bien que dans le Canada de langue française comme dans le Canada de langue anglaise soient apparues assez tôt des villes à population homogène, dont quelques-unes existent encore, l'industrialisation du pays favorisa la croissance d'agglomérations urbaines qui devinrent vite cosmopolites par suite de l'invasion de populations appartenant aux divers groupes ethniques qui se sont dirigés vers le Canada au cours des derniers cent ans. Dans les villes en formation, ces vagues d'immigrants se regroupèrent selon leurs affinités culturelles et leur appartenance ethnique.

En définitive, le territoire canadien a vu la formation et l'évolution de trois types principaux de communautés ethniques : 1° les deux grands groupements de base, anglais et français, structurés parallèlement, mais non d'une façon étanche, dans tous les domaines de l'organisation sociale et coopérant à titre de partenaires dans la formation d'un État souverain ; 2° les communautés ethniques homogènes localisées dans les régions rurales et intégrées dans les structures provinciales ; 3° enfin, les concentrations ethniques à l'intérieur des grandes agglomérations urbaines. Nous nous arrêterons principalement à ces deux dernières catégories, en nous référant à la première seulement dans la mesure où elle permet d'éclairer et d'interpréter celles-ci.

COMMUNAUTÉS ETHNIQUES ET COLLECTIVITÉS INDIENNES AU CANADA

Le Canada, comme les États-Unis et tous les pays des deux Amériques, a été constitué par des immigrants. Exception faite des Indiens et des Esquimaux, lesquels à l'origine vinrent aussi d'ailleurs, la population canadienne est issue d'ancêtres anciens ou récents qui, à un moment ou l'autre des trois derniers siècles, émigrèrent d'Europe.

Les premiers colons du pays vinrent de France, surtout des provinces de l'Ouest, et prirent racine le long des rives du Saint-Laurent jusqu'au delà des Grands Lacs. Ils constituèrent un groupe homogène, vite considérable, intimement identifié au milieu canadien. Ils conservèrent une culture propre qui intégrait plusieurs traits fondamentaux de la culture du peuple français de l'Ancien Régime. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a, au Canada, deux groupements ethniques d'origine française : les Canadiens français proprement dits, qui occupent le Québec et l'est de l'Ontario ; les Acadiens des provinces atlantiques. Frères et non jumeaux identiques, les deux groupements ont étendu leurs rameaux partout au Canada. C'est en particulier le cas des Canadiens français dont on retrouve les paroisses, les écoles, les collèges et d'autres institutions dans toutes les provinces à l'ouest du Québec. L'expansion acadienne est plus récente et ne s'est pas encore clairement diversifiée de la prolifération strictement canadienne-française.

Après la conquête de l'Acadie et de la Nouvelle-France par l'Angleterre, des immigrants de langue anglaise montèrent des colonies américaines, plus particulièrement après la révolution de 1776, et formèrent le loyal noyau autour duquel s'est constituée la collectivité canadienne d'expression anglaise. Cette dernière n'a jamais cessé par la suite de recevoir de nouvelles recrues venant directement de la Grande-Bretagne et des deux Irlandes.

La collectivité d'origine française et la collectivité d'expression anglaise se sont accrues dans leurs zones respectives d'occupation initiale, chacune projetant des ramifications sur le territoire de l'autre. Les groupements de langue anglaise à l'intérieur du Canada français ont cependant toujours joui d'une position privilégiée que leurs équivalents français dans

le Canada anglais n'ont jamais connue. Cent ans après la conquête, les Canadiens français du Québec et les Canadiens anglais de l'Ontario et du reste du pays acquéraient le contrôle politique de leur développement communautaire respectif en formant des États semi-autonomes. Ceux-ci, en 1867, furent unis en une confédération qui devait s'acheminer rapidement et pacifiquement vers la souveraineté complète.

Le peuplement du Canada par des groupes ethniques territorialement localisés se continua durant tout le XIX^e siècle. Canadiens français et Canadiens anglais, colons français et colons britanniques, envahirent les plaines de l'Ouest. Les pionniers de langue anglaise devinrent vite numériquement majoritaires et assumèrent la direction politique de trois nouvelles entités provinciales, qui se formèrent dans cette vaste région du pays, nonobstant les efforts des Métis d'expression française à la Rivière Rouge et dans le district de Batoche. D'autres colons européens vinrent à leur tour, par groupes, dans les mêmes territoires, et y formèrent des communautés homogènes d'origine allemande, ukrainienne, polonaise, etc.

Bien que dans le Canada de langue française comme dans le Canada de langue anglaise soient apparues assez tôt des villes à population homogène, dont quelques-unes existent encore, l'industrialisation du pays favorisa la croissance d'agglomérations urbaines qui devinrent vite cosmopolites par suite de l'invasion de populations appartenant aux divers groupes ethniques qui se sont dirigés vers le Canada au cours des derniers cent ans. Dans les villes en formation, ces vagues d'immigrants se regroupèrent selon leurs affinités culturelles et leur appartenance ethnique.

En définitive, le territoire canadien a vu la formation et l'évolution de trois types principaux de communautés ethniques : 1° les deux grands groupements de base, anglais et français, structurés parallèlement, mais non d'une façon étanche, dans tous les domaines de l'organisation sociale et coopérant à titre de partenaires dans la formation d'un État souverain ; 2° les communautés ethniques homogènes localisées dans les régions rurales et intégrées dans les structures provinciales ; 3° enfin, les concentrations ethniques à l'intérieur des grandes agglomérations urbaines. Nous nous arrêterons principalement à ces deux dernières catégories, en nous référant à la première seulement dans la mesure où elle permet d'éclairer et d'interpréter celles-ci.

LES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES

1. *Dans les régions rurales*

Considérons d'abord le cas d'une de ces petites communautés ethniques situées quelque part dans une région rurale du Canada. À l'origine, cette communauté a été établie par des pionniers d'origine commune (allemande, ukrainienne, belge, etc.) venus au Canada pour commencer

une nouvelle existence. Tous sont habitués à un même genre de vie ; chacun pratique une occupation (agriculture, élevage, artisanat, commerce) apprise dans le pays d'origine. Dans les débuts de leur nouvelle vie commune, ils exercent un contrôle à peu près complet sur leur destinée locale. Ils se fournissent à eux-mêmes les services administratifs, économiques, professionnels et sociaux : l'un est gérant du magasin général ; l'autre maître de poste ; un autre est entrepreneur ; un autre maire, etc. Tant qu'ils ne sont pas complètement familiers avec les lois et les règlements de leur pays d'adoption, ils empruntent de l'extérieur de la communauté certaines formes d'assistance technique. Ils ne tardent cependant pas à entraîner les leurs à remplir tous les offices publics qui leur sont nécessaires. Aussi bien, tant à cause de leurs fonctions que des besoins de leurs entreprises, les chefs locaux et tous les membres actifs de la communauté établissent des contacts et maintiennent une communication avec les responsables des agglomérations environnantes comme aussi avec les représentants de l'administration provinciale ou des organismes importants dans toutes les sphères de l'activité sociale. On assiste à la genèse, en territoire canadien, d'un type d'agglomération qui est canadien par sa structure mais qui, par suite de l'héritage culturel des membres qui le composent, est élaboré par ceux-ci à leur manière et conformément au génie de leur culture propre. Ainsi, l'école du village, au début, est dirigée par des « étrangers », en général des instituteurs d'origine anglaise, qui ont comme tâche d'aider les enfants des colons à devenir plus « canadiens ». Mais l'école demeure sous le contrôle de la communauté locale par l'intermédiaire de la commission scolaire. Dans quelques années, il sera possible, si on le désire, de recruter des instituteurs parmi les membres du groupe ethnique.

Durant la première et très souvent durant toute la seconde génération de l'histoire d'une telle localité, la langue parlée à la maison est invariablement la langue maternelle. À l'école, cependant, les jeunes apprennent l'anglais. Ils sont encouragés en cela par leurs parents qui sont soucieux de les voir pénétrer dans la réalité canadienne et, en tout premier lieu, de les voir maîtriser la langue anglaise qui en est la clef d'accès. Les enfants, de leur côté, aident leurs parents à se familiariser avec cette langue et avec divers éléments de la vie canadienne. Ils lisent et interprètent pour eux des textes imprimés en anglais, des documents officiels, des recettes de cuisine. En jouant ce rôle d'interprètes, les enfants brisent le processus habituel de transmission culturelle et avivent en eux-mêmes le désir de devenir plus « canadiens ». Ils acquièrent malgré eux une double culture, celle de leurs parents et celle de l'ensemble de la société où ils devront, plus tard, évoluer. La culture de leurs parents est maintenue par l'usage de la langue maternelle dans les activités courantes de l'existence. Elle se manifeste dans les chants, les fêtes, les danses, les rituels religieux que

l'on continue à honorer. Elle est incarnée dans les personnages qui occupent des postes de commande à l'intérieur de la communauté. Elle est évoquée à l'école même où les instituteurs rendent hommage aux traditions des parents.

L'école, cependant, comme nous avons commencé à l'indiquer, remplit un rôle ambivalent. C'est là, en effet, que les enfants sont initiés au fonctionnement des structures économiques, administratives et politiques, qui régissent la communauté et que, pour autant, ils sont canadienisés. Ils se familiarisent avec les institutions des autres localités de leur région, de leur province, de l'ensemble du Canada. Ils seront préparés, plus tard, à affronter le monde extérieur et à s'y établir, s'ils le désirent, soit pour poursuivre leurs études, soit pour y chercher et y exercer un emploi, soit pour y fonder un foyer. Où qu'ils aillent, ils constitueront un apport culturellement original dans le vaste univers social canadien. Les activités auxquelles ils se livreront alors et les relations qu'ils noueront ne seront pas nécessairement orientées vers les seuls membres de leur groupe d'origine. Ils seront associés, par la force des choses, avec des Canadiens de toute origine. Si cependant ils préfèrent demeurer liés à leur groupe, ils apporteront, dans l'exercice de leur activité professionnelle ou dans l'exécution de l'une ou l'autre des diverses tâches sociales qu'ils seront appelés à remplir, une note de compétence déjà « canadienne ».

Ainsi, dès ses débuts, la communauté ethnique rurale a été mise en demeure d'orienter ses plus jeunes membres de façon positive, sans complexe d'infériorité, et cela, dans une double direction : d'abord, en les rapprochant autant que possible de la culture de la majorité (anglaise) de la société canadienne, ensuite en les incitant à respecter leur culture d'origine, à en être les représentants authentiques et à en faire bénéficier l'ensemble de la société. Il s'en est suivi, chez les immigrants de deuxième génération, une mentalité différente de celle de la majorité des Canadiens et une façon particulière d'envisager et d'aborder les problèmes dans les diverses sphères d'activité sociale : industrielle, commerciale, politique, scientifique, artistique. Grâce à ces attitudes et à ces points de vue nouveaux, les manières d'agir canadiennes ont été rénovées, soit sur le plan local, soit sur le plan régional, soit même sur le plan national. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à jeter un coup d'œil sur l'évolution des colonies ukrainiennes, polonaises ou allemandes, dans les provinces des Prairies, et à noter le rayonnement considérable qu'ont exercé leurs ressortissants, une fois franchie l'étape de l'intégration totale à la vie canadienne. Plusieurs d'entre eux sont devenus des chefs de file. On peut les considérer, en quelque sorte, comme des « diplômés » de la vie canadienne. À la fois fiers de leur origine et brillamment installés dans la société canadienne, ils ont, à leur tour, servi de stimulants à leurs compatriotes des générations suivantes dans le complexe processus de canadienisation.

Avec le temps, les communautés ethniques locales ont été de plus en plus immergées dans l'une ou l'autre des deux grandes cultures majoritaires, l'anglaise ou la française. Cette absorption a été particulièrement accélérée par l'avènement des modes rapides de transport et de communication, par la T. S. F., par le cinéma, plus récemment par la télévision et, éminemment, par les mariages entre personnes d'origine différente. Malgré tout, elles ont conservé un caractère spécifique, perpétuant des éléments impondérables mais puissants de leur culture originale et donnant naissance à des types de Canadiens différents du type majoritaire anglais ou français. Elles ont continué à importer des idées, de la littérature, sinon des ressources humaines, des pays d'origine, absorbant tous ces éléments à leur façon et les injectant à nouveau dans le grand courant canadien. Elles furent comme des antennes captant incessamment de nouveaux messages qu'elles transmettaient au pays d'adoption, le Canada. Leurs générations nouvelles ne cessaient pas d'apprendre les faits touchant l'histoire et la culture des ancêtres « des vieux pays » et la contribution que ceux-ci avaient apportée à la civilisation occidentale. D'autre part, elles étaient aiguillonées par les succès des « diplômés » canadiens issus de leurs rangs. En conséquence, les Canadiens d'origine autre que française ou anglaise ont, en quelque sorte, une identité et une fierté ethnique de soutien.

On peut donc affirmer que les communautés ethniques rurales ont permis à des milliers d'immigrants et à leurs descendants de se « canadianiser » eux-mêmes à leur propre rythme, sans dommage pour leur fierté ethnique, tout en devenant des éléments d'enrichissement pour l'ensemble de la culture canadienne. Ces communautés ont eu à choisir, dans leur héritage culturel respectif, entre les éléments qui méritaient d'être conservés et ceux qui pouvaient être abandonnés. Elles se sont vues engagées dans un processus d'échange et de concurrence d'où devaient émerger un nouveau type d'homme canadien ainsi qu'une façon nouvelle de vivre et de penser, différente des façons anglaise et française. En ce sens, M. Douglas Fisher n'avait pas tort de dire à la Chambre des Communes, il y a trois ans, que les Canadiens français n'avaient pas le monopole du canadianisme, soulignant que nos concitoyens d'origines européennes différentes de la nôtre s'étaient également intégrés à notre pays et y avaient élaboré des modes de vie originaux, également canadiens, sans être nécessairement anglo-morphes.

2. Dans les milieux urbains

Passons à l'autre catégorie de communautés ethniques, celle des concentrations dans les agglomérations urbaines. Nous verrons que ces communautés urbaines ont historiquement joué un rôle semblable à celui des communautés rurales, bien que moins structuré et moins autonome.

Dans toutes les villes d'une certaine importance, à toutes les époques de l'histoire, on a observé l'existence d'un ou de plusieurs quartiers où étaient concentrés des « étrangers ». Ce phénomène s'explique facilement par le fait que toute grande agglomération humaine attire inévitablement à elle, pour des raisons économiques, professionnelles, politiques, artistiques ou autres, des populations de toute origine, de toute ambition, de toute culture. D'autre part, « qui se ressemble, se rassemble ». Il est normal que des gens de même ascendance et de même religion, parlant la même langue, préfèrent de façon habituelle la compagnie des leurs. C'est ainsi qu'il se forme dans les villes des quartiers « ethniques ». Les villes canadiennes n'ont pas échappé à ce processus élémentaire. Elles ont eu leurs quartiers italiens, ou polonais, ou russes. Dans ces quartiers voisinaient des compatriotes qui, régulièrement, pouvaient échanger entre eux les nouvelles du pays d'origine, s'informer de leurs compatriotes établis en d'autres points du pays, évoquer leurs souvenirs communs, se réjouir des succès remportés par l'un ou l'autre d'entre eux, discuter des problèmes que posait la vie quotidienne dans un milieu nouveau. Même lorsqu'il n'y a aucun problème immédiat à résoudre, les gens de même appartenance ethnique sont heureux de se retrouver ensemble, pour la simple mais profonde satisfaction d'être ensemble, pour se donner un répit et conjurer la tension créée par l'adaptation à un nouveau pays. Cette première fonction que remplissent les communautés ethniques urbaines s'accomplit tout naturellement, sans formalité, de façon fréquente, dans toutes les circonstances et dans tous les lieux, dans les foyers, au restaurant, à l'église, à l'occasion de mariages, de funérailles, de l'arrivée d'un nouvel immigrant ou du passage d'un visiteur distingué.

Une deuxième fonction du groupe ethnique au sein de l'agglomération urbaine est de fournir une aide mutuelle dans l'adaptation aux nouvelles conditions : emploi, commerce, habitation, crédit, achat de mobilier et fournitures, approvisionnement en produits alimentaires et autres, venus du pays d'origine, etc. Cette fonction peut exister sans organisation formelle. Dans ce cas, elle exige une certaine concentration domiciliaire permettant les échanges et les contacts fréquents. Dans les autres cas, elle se réalise par l'intermédiaire d'une association, d'un club, d'une paroisse « nationale », d'un type quelconque d'organisation volontaire. Au début, l'association remplit différents buts et fournit une grande variété de services sociaux et économiques. Avec le temps et surtout avec l'augmentation du nombre des membres, il arrive que chacun des services importants prenne une forme institutionnelle propre : caisse populaire, centre récréatif, organisation sportive, etc. Étant donné le genre relativement « spécialisé » d'immigration qui fut préconisé par le gouvernement canadien après la deuxième guerre mondiale, ou simplement grâce à l'initiative et à la coopération des groupements ethniques eux-mêmes, on a vu durant

ces dernières années une concentration assez forte de main-d'œuvre ethnique spécialisée dans certaines occupations spécifiques, telles que les métiers de la construction, qui a rendu possible l'association professionnelle ou syndicale sur une base ethnique.

Le réseau des services institutionnels spécialisés à l'intérieur d'une communauté ethnique urbaine offre au nouveau venu des moyens d'intégration analogues à ceux de la communauté rurale. Selon ses besoins, il peut trouver un prêtre, un médecin, un avocat, un pharmacien, un contremaître, parlant sa langue et pouvant l'orienter dans chacun des secteurs importants de la vie sociale. Les responsables de ces organismes sont en contact professionnel avec les responsables de services identiques chez d'autres groupes ethniques et à l'échelon de toute la ville. Par leur intermédiaire, tous et chacun des membres d'un groupe ethnique se trouvent en quelque sorte en situation de contact, de coopération et d'intégration avec l'ensemble de la collectivité urbaine. Une fois réalisée et consolidée cette forme d'articulation aux institutions locales, il y a toutes probabilités que le leader ethnique accède à une zone supérieure, dans la région, dans la province ou même dans les structures administratives de l'ensemble du pays. À chaque étape de son ascension, il est suivi ou escorté d'un certain nombre de ses compatriotes qui deviennent ses lieutenants et qui élargissent à leur tour le rayon de leur champ de contact et d'action. Cette pénétration en pointe, d'un palier à l'autre des structures sociales, est manifeste, par exemple, dans le monde des sports, dans la vie religieuse, dans les structures politiques, dans les entreprises commerciales et industrielles. Que l'on songe seulement au nombre croissant, dans la vie canadienne, de maires, de députés ou de juges qui sont maintenant d'origine ukrainienne ou italienne.

Une troisième fonction qui se réalise dans le groupement ethnique urbain et dans les institutions qui lui sont connexes est la préservation et le rayonnement des valeurs culturelles. C'est dans ce but que se créent des associations dont la raison d'être est de faire connaître la littérature, les arts, l'artisanat et l'histoire du pays d'origine, soit par des conférences, des cours, des bibliothèques, des centres d'art ou d'autres entreprises éducatives semblables. De telles associations incitent les membres de la communauté ethnique à collaborer à leurs activités et elles entrent en concurrence avec des associations de même nature appartenant à d'autres communautés ethniques ou à l'ensemble de l'agglomération.

Partout où il s'est produit une mobilisation des forces communautaires ethniques, on a vu apparaître des publications en langue maternelle. Celles-ci ont élargi le champ de rayonnement des activités que nous venons de mentionner. Elles ont été, en général, un élément nécessaire de la vie communautaire des immigrants urbains de première génération. Elles ont établi un lien, d'une part, entre les individus et les groupes d'une même

origine ethnique et, d'autre part, entre les uns et les autres et la mère-patrie ou l'ensemble de la nation canadienne. De son côté, le gouvernement fédéral s'est régulièrement servi de ces publications pour renseigner les nouveaux Canadiens sur divers règlements ou sur des événements d'ordre national. On sait aussi que les grandes compagnies commerciales n'ont pas négligé ces intermédiaires pour annoncer leurs produits . . .

Cette perpétuation et cette diffusion de la culture ancestrale sont des phénomènes complexes. Ainsi, on a constaté que souvent les Néo-Canadiens de seconde génération manifestaient relativement peu d'intérêt pour la culture de leurs parents. Leurs préoccupations semblent plutôt tournées du côté de leur avancement socio-économique. Lorsque celui-ci a été réussi, il arrive que la troisième génération s'identifie de nouveau, volontairement, à la culture ancestrale, non plus comme la première génération, pour des raisons intéressées, mais par un souci que l'on peut appeler socio-spirituel. Cette nouvelle identification est plus consciente et plus objective. Ainsi, de génération en génération, il se produit une évolution dans la mentalité et les comportements des communautés ethniques. Cette évolution se manifeste dans les domaines les plus variés. On note, par exemple, à chaque génération, une diminution de la spécialisation professionnelle et de la concentration domiciliaire, par suite des forces qui, dans la société nord-américaine, incitent à la mobilité horizontale et verticale. Le fils du maçon est contremaître et le fils de celui-ci sera médecin.

Les formes de regroupement ethnique que nous venons de décrire ne se réalisent pas uniformément chez tous les groupes d'immigrants ni, à l'intérieur de ceux-ci, pour tous les individus. Les modalités et le rayon d'activités de chaque communauté ethnique dépendent des besoins qu'elle éprouve tant par rapport à son pays d'origine que par rapport au pays d'accueil. De même, dans chaque communauté, les individus participeront aux activités collectives selon leurs besoins respectifs. Une similitude entre la culture ou la sous-culture du pays d'origine et la culture canadienne ou la sous-culture locale pourra atténuer ces besoins. Ainsi, les immigrants des Îles Britanniques n'éprouvent pas, en milieu canadien, le besoin de se grouper en associations particulières, sauf parfois pour des fins économiques. Les immigrants d'origine allemande et hollandaise semblent plus individualistes que ceux d'Italie dans leur façon de concevoir leur adaptation économique et sociale, mais moins peut-être que les Français ou les Belges.

Deux facteurs qui ont une influence importante sur la façon dont s'adapte l'immigrant sont la classe sociale à laquelle il appartient et le métier qu'il exerce. Les hommes d'affaires, les professionnels, les instituteurs et, d'une façon générale, les gens de classe moyenne de presque tous les pays sont enclins à s'associer directement par eux-mêmes avec ceux qui, dans le pays d'accueil, appartiennent à la même classe ou au

même métier. Les travailleurs spécialisés et surtout les simples manœuvres, au contraire, préfèrent visiblement s'associer à leurs propres compatriotes. Si, cependant, l'agglomération urbaine qui reçoit ces immigrants est déjà ethniquement homogène et « fermée » sur elle-même, il est fort probable que l'on verra une forte prolifération d'organisations ethniques. Si l'agglomération est cosmopolite et ouverte, ces immigrants ne sentiront pas aussi fortement le besoin de s'organiser. Des études comparatives sur les immigrants italiens à Montréal et à Toronto, par exemple, confirmeraient peut-être cette affirmation. Enfin, le nombre total d'immigrants à un moment donné, dans une agglomération particulière, a également son importance.

Il faut envisager ces activités et ces services organisés d'une communauté ethnique dans une double perspective. Si on les considère par rapport aux membres individuels de la communauté, il est évident que ces institutions remplissent une fonction de caractère temporaire, provisoire. Si, par contre, on les voit comme des éléments de l'ensemble de la communauté dans le temps et dans l'espace, ce sont des institutions de caractère durable, voire permanent. Cette permanence sera d'autant plus nécessaire si la communauté reçoit des recrues de façon continue, ou si, encore, elle se voit attribuer, par le milieu où elle se trouve, un statut défavorable. Le degré d'utilité ou de nécessité de ces institutions varie selon les individus. Pour reprendre une expression de Frank Vallée, tout dépend du nombre d'éléments culturels et socio-économiques « portatifs » que chaque immigrant apporte de son pays d'origine, de son milieu social et de sa compétence technique. Ceux qui en possèdent le moins ont un plus grand besoin du soutien et de la compagnie des leurs ; inversement, les mieux équipés peuvent davantage se tirer d'affaire seuls.

En définitive, il semble bien que les communautés ethniques urbaines sont inévitables. Elles ont été acceptées, tout au moins tolérées, par la population majoritaire des agglomérations urbaines. Elles ont été utiles et, dans un grand nombre de cas, essentielles au succès de l'adaptation des immigrants venus au Canada.

LES GROUPES INDIENS

À la lumière de ces faits et de ces observations, récapitulons l'histoire de nos populations d'origine indienne dont les ancêtres nous ont tous précédés de quelques milliers d'années sur le sol canadien.

Si on les considère au point de vue démographique et au point de vue géographique, leur distribution présente plusieurs analogies avec celle des Canadiens d'origine non britannique dans le Canada anglophone et avec celle des Canadiens non français dans le Québec. On compte, au Canada, en incluant les villages métis des Prairies, environ un millier de commu-

nautés indiennes rurales. D'autre part, le nombre des personnes d'origine indienne habitant les villes va sans cesse en s'accroissant. Mais la comparaison s'arrête là, si l'on excepte quelques villages métis de vieille date dont le développement a été plus ou moins semblable à celui des communautés ethniques rurales.

Si l'on excepte aussi les pêcheurs de la côte du Pacifique qui sont groupés en villages, la plupart de nos communautés indiennes et métisses sont composées de familles qui ont été forcées, ou dont les ancêtres ont été forcés, pour des raisons socio-économiques mais surtout juridiques, de s'établir dans des « réserves » ou dans des « colonies ». Bien qu'en principe ils avaient le droit théorique de vivre où ils voulaient, on leur a défendu de s'adonner à leurs activités traditionnelles de chasse et de pêche ailleurs que dans les territoires qui leur furent spécialement destinés, appelés réserves, ou dans des territoires de la Couronne non encore ouverts à la colonisation. En d'autres termes, on leur a défendu d'ériger leurs tentes dans les territoires déjà habités ou occupés par des populations non indiennes. Ceux qui désiraient s'établir ailleurs que dans une réserve devaient acheter à leurs propres frais un lopin de terre — de cette terre dont leurs ancêtres avaient été les premiers occupants et qu'ils avaient dû céder aux Blancs par des « traités ». Contrairement aux communautés ethniques rurales, les réserves indiennes et les colonies métisses ne sont donc pas nées du libre choix de leurs premiers membres ni avec l'enthousiasme qui caractérise les établissements de pionniers. Les Indiens ne se sont pas installés dans les réserves sous l'impulsion d'une audacieuse ambition de commencer une vie nouvelle. Ce fut plutôt la mort dans l'âme que, contraints par des forces supérieures, ils se résignèrent à abandonner leur existence traditionnelle. C'était pour eux l'unique façon de ne pas être complètement anéantis. Ils ne furent pas invités, comme ce fut le cas des immigrants, à édifier des communautés nouvelles et à participer avec d'autres communautés contemporaines et concurrentes à l'élaboration d'un type nouveau d'humanité canadienne. Ils furent plus ou moins séquestrés pour ne pas gêner le « progrès du pays ». C'était à eux de s'acclimater, dans toute la mesure où ils le pourraient, à ces dures conditions.

Cette politique de ségrégation a au moins préservé les Indiens en tant qu'entité physique. Si elle a avivé le sentiment de séparation d'avec le reste du pays, elle a renforcé le sentiment de cohésion à l'intérieur des groupes. Avec le temps, réserves et villages devinrent un peu pour les Indiens ce qu'avaient été les communautés rurales pour les immigrants canadiens : un foyer de vie locale et une petite « mère-patrie ». Au surplus, l'Indien qui décidait d'émigrer vers une agglomération non indienne pouvait toujours, s'il ne parvenait pas à s'y intégrer, revenir vers sa réserve d'origine.

À la différence encore de ce qui s'est passé dans les communautés ethniques rurales, les Indiens et les Métis vivant dans ces communautés forcées que sont les réserves ne sont, encore aujourd'hui, maîtres que de très peu d'éléments de leur destin local. La seule initiative qui leur soit laissée absolument en propre est l'accroissement de la population... Pratiquement tous les rouages administratifs et les services de la communauté, magasins, entreprises d'artisanat, écoles, etc., sont aux mains d'« étrangers » sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. Ces étrangers sont de très petits fonctionnaires, appartenant aux échelons inférieurs de la hiérarchie administrative qu'ils représentent. Par ailleurs, ils ne peuvent s'identifier avec la communauté locale dans laquelle ils ont à vivre ni en prendre les intérêts profondément à cœur. La direction suprême du sort des communautés indiennes est assumée par une institution unique en son genre, qui édicte ses propres règlements et qui n'est responsable qu'envers le Parlement fédéral pour lequel les Indiens viennent à peine d'obtenir le droit de vote : *la Division des affaires indiennes*.

La « réserve » est donc un type de communauté unique en son genre au Canada : aucune autre collectivité n'est organisée sur ce modèle. Aussi, quand un Indien quitte sa réserve et vient s'établir dans une localité quelconque, il s'expatrie littéralement. Il peut difficilement identifier les institutions et les agences de services de cette localité. En outre, la façon inadéquate selon laquelle on lui a fait opérer la transition entre les activités ancestrales de cueillette, de chasse et de pêche, et les occupations nouvelles ne lui a pas permis d'atteindre un niveau d'indépendance économique. L'éducation scolaire qu'on lui offre, soit sur la réserve, soit à l'extérieur, ne le met pas en possession d'autant de ressources pour affronter la société non indienne qu'en apporte celui qui vient d'une communauté ethnique. Ses handicaps ne résultent pas d'une indigence native mais d'un cadre de vie sociale particulier.

Contrairement à ce qui s'est passé dans les communautés ethniques rurales, les représentants du monde extérieur qui contrôlent les communautés indiennes ne respectent en aucune façon les cultures traditionnelles de celles-ci. Le peu d'allusion qu'on y fait dans les salles de classe et dans les manuels n'est pas suffisant pour stimuler la fierté indienne. De leur côté, les parents indiens ne peuvent pas, comme les adultes des groupes ethniques, transmettre à leurs enfants tout ce qui est valable dans leur culture ancestrale. Ils sont punis pour l'analphabétisme de leurs ancêtres pré-colombiens : toutes les connaissances scientifiques touchant leur passé sont emmagasinées dans des livres et dans des musées qui ne leur sont pas accessibles.

Malgré tout, les parents indiens et les communautés indiennes parviennent en général à inculquer aux jeunes une certaine fierté ethnique. Ils se reconnaissent comme les descendants d'un grand peuple, comme les

héritiers d'une manière de vivre et d'une philosophie de la vie qui étaient d'une grande richesse et qui ont été bouleversées par les envahisseurs. Les formes extérieures de cette tradition sont disparues mais l'esprit qui l'animait est demeuré. Comme cette tradition n'est soumise, à l'école ou ailleurs, à aucune confrontation objective, la fierté ethnique des jeunes Indiens est trop souvent purement émotive. Elle est associée à un complexe de méfiance vis-à-vis tout changement. Dans une large mesure, les Indiens refusent de s'adapter parce que, à la différence des immigrants, ils ne savent pas déterminer ce qui, dans leur tradition ancestrale, est à préserver et ce qui est à laisser de côté. Que dire enfin de l'image de l'Indien qui est popularisée dans la société canadienne par la presse, la radio, le cinéma et la télévision ? Elle est souvent déplorable. Elle prive l'enfant indien de héros qui, pourtant, sont bien à lui et qui, s'ils étaient reconnus par la société canadienne, faciliteraient son acceptation par cette société.

Les répercussions psychologiques de la situation économique des Indiens sont lamentables. Les occupations, les techniques et les adresses traditionnelles des Indiens ne sont guère rémunératrices. Elles ne semblent plus dignes d'être transmises aux jeunes générations. En conséquence, les parents indiens n'ont pas le sentiment d'être des éducateurs compétents de leurs enfants. Ils ne peuvent leur apprendre adéquatement comment gagner leur vie. Bien plus, étant donné d'une part le niveau économique insatisfaisant des Indiens et, d'autre part, les besoins nouveaux de leur population sans cesse croissante, une politique récente d'allocations sociales menace de favoriser l'oisiveté parmi la jeune génération. Si l'on n'y prend garde, le sens de la responsabilité et de l'initiative peut s'atrophier plus encore qu'il ne l'est déjà.

La condition des Indiens urbains n'est guère plus intéressante. Il existe, en effet, dans plusieurs villes ou dans de gros villages du nord et de l'ouest de l'Ontario, dans des villes de l'Ouest, jusqu'au Pacifique, des quartiers indiens. Ces quartiers sont le plus souvent situés dans la partie basse des villes, près des gares ou des terminus d'autobus ou encore aux frontières municipales, près des dépotoirs où l'on peut se procurer sans frais des matériaux de construction ou de vieux meubles. Dans presque tous les cas, ces concentrations se trouvent dans des zones interlopes, des zones « en transition ». Bien sûr, ces zones sont ou ont été aussi le lieu de la première résidence d'un grand nombre d'immigrants vu que le coût du loyer y est modique et que l'on y est près des manufactures, des établissements commerciaux et des agences sociales. Mais le cas des immigrants européens est différent. Ceux-ci, en effet, après un certain temps, se dégagent de ces zones de transition. Groupe après groupe, ils se dirigent vers des points plus attrayants de l'espace urbain. Leurs enfants fréquentent assidûment l'école ; ils ont l'ambition de monter dans l'échelle sociale. Les Indiens urbains se déplacent aussi, mais de façon inverse.

Loin d'accéder à de meilleurs revenus et à des habitations plus satisfaisantes, ou bien ils retournent dans leur réserve d'origine, ou bien ils se dirigent vers une autre zone défavorisée. Ils manquent d'ambition et de motivation. Leurs enfants ne fréquentent pas l'école. Les adolescents vont de problème en problème.

Un certain nombre d'Indiens cependant parviennent à s'intégrer à notre société. Ils n'y réussissent qu'en se dissociant de leurs compatriotes d'origine indienne. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent amasser quelques épargnes et améliorer leur statut économique et social. Au fait, les fonctionnaires chargés de l'orientation des jeunes Indiens qui ont complété un cours scolaire conseillent à ceux-ci de rompre les contacts avec leurs compatriotes. Ils veulent leur éviter d'être repris par une communauté marginale vivant dans les taudis. Ils estiment aussi que toute forme d'association entre Indiens, même s'il s'agit d'Indiens éduqués, ne peut conduire qu'à la ségrégation. Ce n'est que tout récemment que des travailleurs sociaux ont incité de jeunes Indiens urbains à se grouper en associations. Et cette expérience, pourtant, est encourageante. Placés dans des circonstances favorables, les Indiens éprouvent le même besoin que les membres des autres groupes ethniques de se retrouver avec « les leurs » et de s'entraider. Ils éprouvent la même satisfaction d'entrer en concurrence avec d'autres groupes et de participer à des activités d'intérêt commun. Jusqu'à maintenant, cependant, pour les raisons que nous avons mentionnées, les associations indiennes dans les villes ont été très peu nombreuses, elles n'ont encadré qu'un nombre restreint d'individus et n'ont répondu qu'à un petit nombre de besoins.

En définitive, le Canada n'a pas à trop se vanter de sa politique d'« intégration » des populations aborigènes. Celles-ci d'ailleurs, par suite de leur expérience frustratoire, semblent de plus en plus réfractaires au mot même d'intégration. Elles ont le sentiment que l'intégration qui leur a été proposée signifie purement et simplement l'assimilation. Nous n'avons jamais franchement reconnu aux communautés indiennes le droit d'orienter elles-mêmes leur ré-adaptation ni d'assumer pleinement leur fonction comme génératrices de vie canadienne. Nous avons, consciemment ou non, empêché l'Indien de se manifester comme groupe ethnique au même titre que les autres groupes ethniques. Le gouvernement du Canada a pris sur lui, et nous l'avons laissé faire, de remettre à neuf, en quelque sorte, les Indiens et leurs enfants, en les dépouillant de leurs caractères propres. Il n'a pas eu de succès. Les Indiens ont réagi à leur façon : à nos techniques de soi-disant intégration, ils ont répondu par des mécanismes de défense. Ils ont élaboré ce que l'on pourrait appeler des « anti-biotiques culturels ».

À ceux qui connaissent peu la réalité indienne, ces remarques sembleront exagérées. Pourtant, elles correspondent à la stricte vérité. Si les

Indiens ont survécu au traitement que nous leur avons infligé et aux erreurs de jugement que nous avons manifestées à leur égard, c'est par pur instinct de survivance. Ils ont tiré parti comme ils ont pu des formes de notre paternalisme et de notre administration civile. Ce serait miracle s'ils nous considéraient comme faisant partie de la même société qu'eux et s'ils engageaient avec nous des relations normales. Même si leur culture actuelle est devenue fort différente de ce qu'était la culture de leurs ancêtres, elle demeure une culture spécifique, à la fois différenciée et tout à fait isolée de la nôtre.

Tous tant que nous sommes, Indiens et Canadiens en général, nous avons ainsi abouti à une impasse. La population indienne continue à augmenter et, par contre, les efforts d'adaptation, de part et d'autre, sont encore insatisfaisants. Ainsi, depuis quelque temps, confondant notre situation canadienne avec la situation américaine, nous nous sommes engagés au sujet des Indiens dans une politique accélérée d'intégration scolaire. Une telle politique, appliquée exclusivement aux Indiens, fait encore de ceux-ci un objet de ségrégation. Nous nous imaginons que l'intégration physique sans une amélioration de nos attitudes personnelles et sans une meilleure préparation du personnel enseignant entraînera automatiquement une solution du problème.

Nous n'obtiendrons aucun succès durable avec les Indiens tant que nous ne les ferons pas bénéficier de l'expérience que nous avons acquise avec les autres groupes ethniques. Ceci signifie, en tout premier lieu, que nous devons reconnaître en théorie et en pratique la valeur spécifique de la vie collective indienne et non nous acharner à la désintégrer. Nous devons faire en sorte économiquement, socialement et politiquement, que cette vie collective indienne puisse dorénavant engendrer des citoyens qui seront pleinement canadiens sans perdre leur identité originale. Il n'est pas question de décider ici si cela peut se réaliser ou non sur le site actuel des réserves indiennes et des villages métis. Quoi que nous fassions, nous devons donner aux communautés indiennes la chance de se développer normalement comme les autres communautés canadiennes et non seulement d'engendrer des enfants et des problèmes qui mobilisent un nombre croissant de fonctionnaires.

Nous devons également reconnaître qu'il est normal, chez les Indiens comme chez les autres groupes ethniques, que la culture traditionnelle se transmette par la famille et par la communauté locale. Nous devons stimuler ce processus naturel. Au lieu de minimiser ou de méconnaître la fierté spontanée qu'éprouve l'Indien pour ses ancêtres et ses traditions, nous devons favoriser l'épanouissement de cette fierté en aidant l'Indien à mieux connaître son passé et en le mettant au défi de donner le meilleur de lui-même. Nous devons particulièrement agir avec l'enfant indien à l'école. Nous devons, par exemple, canaliser sa curiosité vers les choses

de la nature. Nous devons orienter ses qualités innées vers l'acquisition des habiletés techniques qui sont nécessaires à l'exercice des métiers typiques de notre société. Lorsqu'on applique de tels principes, on obtient des résultats merveilleux, comme ce fut le cas dans la réserve des Six-Nations, en Ontario.

Dans le domaine du travail, il y aurait peut-être lieu de déterminer certaines zones géographiques et technologiques où l'Indien, grâce à ses ressources traditionnelles, serait plus en mesure d'affronter avec succès la concurrence avec les non-Indiens. Nous ne parlons nullement ici, cela va de soi, de ségrégation professionnelle. Nous indiquons seulement qu'il pourrait être bienfaisant de favoriser une certaine spécialisation professionnelle parmi les Indiens durant une génération ou deux. De cette façon, ils pourraient prendre pied dans notre économie de la même façon que l'ont fait tous les immigrants que nous avons autorisés, depuis vingt ans, à exercer dans notre pays leur métier traditionnel.

Nous devons enfin encourager tous les efforts que voudront tenter les Indiens pour se regrouper eux-mêmes dans des cadres régionaux ou dans des cadres nationaux, soit pour discuter leurs problèmes communs, soit pour alerter l'opinion publique ou les corps politiques, soit pour promouvoir la cause de leur culture. Nous avons accepté que les immigrants européens se livrent à toutes ces activités pour s'entraider et pour prendre leur place, sans conflit, dans notre société. Nous devons nous souvenir que les Indiens ont beaucoup moins d'éléments culturels « portatifs » que ces immigrants et que, pour autant, chacun d'eux a beaucoup plus besoin des siens. Au surplus, les collectivités d'Indiens n'avaient pas atteint, avant l'invasion des Blancs, le même degré d'organisation et de complexité que notre société. Nous devons enfin reconnaître que nos Indiens, aussi diversifiés au point de départ que les peuples d'Europe, ont tous été rendus plus ou moins semblables par le traitement uniforme que nous leur avons fait subir d'un bout à l'autre du pays. Ils partagent un même handicap collectif mais, conséquemment, ils entrevoient tous une œuvre identique à entreprendre. Accordons à l'Indien le même accueil et les mêmes avantages que nous avons accordés aux autres groupes ethniques de notre pays et il se tirera d'affaire sûrement aussi bien qu'eux. N'est-ce pas le moins que nous puissions faire pour les descendants des premiers occupants de notre sol, eux qui, plus que quiconque, ont droit de se réclamer du titre de Canadiens ?

André RENAUD, O. M. I.

*Directeur général,
Commission des Œuvres indiennes
et esquimaudes des Pères Oblats,
Ottawa.*